

Le procès contre l'ancienne présidente de facto se poursuit en Bolivie

Image not found or type unknown



La Paz, 7 juin (RHC) Le procès contre l'ancienne présidente de facto se poursuit en Bolivie.

Après ce procès, d'autres suivront pour des crimes majeurs, tels que des massacres et des violations des droits de l'homme.

Le procès sur l'affaire nommé Coup d'État II contre l'ancienne présidente de facto de la Bolivie, Jeanine Áñez, se poursuit ce mardi avec la présentation des conclusions des parties, un processus dans lequel le Bureau du Procureur a requis une peine de 15 ans de prison pour l'accusée.

Le processus, qui se trouve qui en est aux plaidoiries finales, a été suspendu lundi soir après car l'accusé a eu des troubles de santé, avant que le Tribunal départemental de justice (TDJ) de la Paz a émis une quatrième interruption jusqu'à 14h00 heure locale mardi (19h00 GMT).

“Une pause a été décrétée parce que Jeanine Áñez a eu un malaise et le tribunal a ordonné que les plaidoiries se poursuivront demain à 14h00» a déclaré à la presse l'avocat de l'ancien chef militaire Flavio

Arce, Roger Valverde.

Ce mardi, les plaidoiries se poursuivront dans l'ordre établi et se termineront par le ministère public. Ensuite, les accusés seront entendus pour la dernière fois, puis le tribunal prononcera la sentence.

Dans l'affaire dite du « Coup d'État II », Jeanine Áñez est poursuivie pour des délits qu'elle a commis lorsqu'elle occupait le poste de deuxième vice-présidente du Sénat, puis a assumé illégalement la présidence en 2019.

Source : TeleSur

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/289997-le-proces-contre-lancienne-presidente-de-facto-se-poursuit-en-bolivie>



Radio Habana Cuba